

AGRINTER-AGRS

IICA-CIDIA

1107
E30
722

13 MAY 1980

PROGRAMME ODVA/BID
ACCORD IICA/ODVA
PLAN GENERAL DE TRAVAIL
POUR LA COOPERATION TECHNIQUE

Version

PRELIMINAIRE

Circulation

RESTREINTE

UNE APPROCHE THEORIQUE ET PRATIQUE
SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE AGRICOLE
(UNE APPLICATION AU PROJET ODVA/BID)

Préparé par :

Hernán González M.
Spécialiste en Extension
et Crédit Agricole

Pont Sondé, Haïti
Septembre 1979

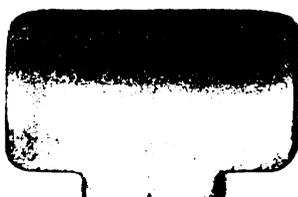


AGRINTER-AGRIS

IICA-CIDIA

13 MAY 1980

2-10-1954
- 1000000



AGRINTER-AGRS

IICA-CIDIA

13 MAY 1980

00005302

PROGRAMME ODVA/BID
ACCORD IICA/ODVA
PLAN GENERAL DE TRAVAIL
POUR LA COOPERATION TECHNIQUE

Version

PRELIMINAIRE

Circulation

RESTREINTE

UNE APPROCHE THEORIQUE ET PRATIQUE
SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE AGRICOLE
(UNE APPLICATION AU PROJET ODVA/BID)

Préparé par :

Hernán González M.
Spécialiste en Extension
et Crédit Agricole

Pont Sondé, Haïti
Septembre 1979

... ..

... ..

... ..

... ..

TABLE DES MATIERES

	Page
1. INTRODUCTION	1
2. QUELQUES CONCEPTS GENERAUX SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE AGRICOLE	2
2.1 L'Agriculture Paysanne	2
2.2 La nécessité de l'Assistance Technique	5
2.3 Un Essai de Définition de l'Assistance Technique Agricole	6
3. QUELQUES ELEMENTS POUR LA PROGRAMMATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU NIVEAU DES NOYAUX DE DEVELOPPEMENT	11
3.1 Définition de la Programmation	11
3.2 Quatre Principes de Programmation	12
3.3 La Programmation de l'Assistance Technique	12
3.4 Etapes de la Programmation de l'Assistance Technique	13
3.5 Eléments pour la Programmation de l'Assistance Technique dans les noyaux de Développement	14
4. BASES POUR LA PROGRAMMATION AU NIVEAU DES NOYAUX	16
5. LE ROLE DES ACCORDS AVEC LES AGRICULTEURS ET LES PLANS D'EXPLOITATION	16
6. L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LE CREDIT AGRICOLE	19
6.1 Relation entre Assistance Technique et Crédit Agricole	19
6.2 L'Assistance Technique et l'Adjudication des Crédits	20
6.3 Assistance Technique et Supervision des Crédits	21
6.4 Assistance Technique et Remboursement	21
7. L'AGENCE D'EXTENSION AGRICOLE : SON ROLE DANS LE DEVELOPPEMENT DU NOYAU	23
8. LE ROLE DES TECHNICIENS DES NOYAUX	25
8.1 Le Rôle du Chef du Noyau	25
8.2 Le Rôle du Technicien Agricole	27

	Page
8.3 Le Rôle de l'Aide-Agent	29
9. L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS INDIVIDUELS	29
9.1 L'Agriculteur Individuel	29
9.2 La Visite à l'Exploitation	30
10. L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ORGANISATIONS D'AGRICULTEURS	32
10.1 Le Concept d'Organisation Paysanne et son Importance pour la Prestation du Service	32
10.2 Certains Principes Généraux pour le Travail avec les Organi- sations Paysannes	35
10.3 La Réunion : Un Moyen Effectif pour la Prestation de l'Assistance Technique	38

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES :

Annexe No. 1 : L'Elaboration du Plan d'Exploitation

Annexe No. 2 : Normes d'Assistance Technique pour la Culture du Riz

1. INTRODUCTION

L'objectif de base du projet ODVA/BID, assisté par l'IICA, est l'augmentation de la production, de la productivité et des revenus dans la Vallée de l'Artibonite. Pour atteindre cet objectif, on a établi une stratégie d'action dont le principe moteur est la réhabilitation du système d'irrigation et de drainage, étant donné que le support économique de la zone est l'agriculture d'irrigation. Le contrôle de l'eau est le point de départ du développement de la Vallée et la principale préoccupation de son organisme directeur. Cependant, toutes les atteintes obtenues par la rationalisation de cet important facteur resteront incomplètes si l'on n'exerce pas une action destinée à modifier les conditions agro-économiques de la production. Du point de vue de la rationalité dans l'utilisation des facteurs de production, l'existence de bonnes terres et la disponibilité en eau d'irrigation exige un grand effort dans le domaine technico-agricole pour une utilisation optimum des ressources. Ceci justifie pleinement l'existence d'un programme d'Extension et de Crédit Agricole qui donne une signification économique et des projections sociales à cette tâche de capter, de conduire, de distribuer et d'évacuer l'eau.

L'ODVA, par l'intermédiaire de son projet, est en train d'établir un système d'assistance technique aux agriculteurs, dans le cadre de son programme d'Extension et de Crédit Agricole qui contribue à l'atteinte des objectifs sus-mentionnés. Dans cet effort, on a entrepris le travail de systématiser des concepts et des méthodologies dans le domaine de l'Assistance Technique Agricole, de manière à donner une orientation de base au personnel chargé de son exécution. Le présent document cherche à apporter quelques idées dans ce sens.

Après avoir exposé quelques idées sur l'orientation générale de l'assistance technique, il convient de préciser les éléments dont on doit tenir compte dans la programmation du service au niveau des noyaux de développement. Ensuite, on explique la signification des accords avec les

agriculteurs et leurs organisations et la différence qui existe entre ces accords et les plans d'exploitation. On a cru intéressant d'y inclure un chapitre sur l'Assistance Technique et le Crédit Agricole en raison de leur relation mutuelle et face à la nécessité d'éclaircir conceptuellement et opérativement les spécificités de chaque tâche.

Le document établit, en outre, le rôle de chacun des techniciens chargé de l'assistance technique au niveau des noyaux de développement, dans un essai de fixation des responsabilités et de description des tâches. Finalement, on développe le thème des caractéristiques du travail avec les agriculteurs individuels et organisés, en tâchant de donner des lignes d'action dans l'un et l'autre cas.

Il n'est pas superflu de souligner que le travail présenté ci-dessous doit être considéré comme guide pour l'action qui doit être interprétée et rendu adéquate aux conditions spécifiques de chaque noyau.

On a cru important de présenter deux annexes : l'un indiquant la marche à suivre pour l'élaboration des plans d'exploitation et l'autre, les normes minima pour l'assistance technique dans la culture du riz.

Il est nécessaire de souligner que certains des thèmes traités ont donné lieu à des journées de travail réalisées par toute l'équipe technique du programme d'extension et de crédit agricole du Projet ODVA/BID.

2. QUELQUES CONCEPTS GÉNÉRAUX SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE AGRICOLE

2.1 L'Agriculture Paysanne

Avant d'entamer toute discussion sur certains concepts de base de l'assistance technique, il est important d'analyser les caractéristiques de la réalité que cette action prétend modifier. L'ensemble des activités d'assistance technique du Projet ODVA/BID sont destinées à satisfaire les nécessités des petites unités économiques de production

qu'on inclut dans le présent travail sous le concept d'agriculture paysanne. Dans la mesure où on peut posséder certains éléments de base qui aident à le comprendre, on pourrait agir avec une plus grande cohérence dans sa transformation pour atteindre des niveaux supérieurs de développement.

La production paysanne ou l'économie paysanne dont on veut parler est celle qui se base sur le travail familial et, par conséquent, son activité économique est étroitement liée à la dimension et à la composition de la famille. De cette manière, l'agriculture paysanne fonctionne aussi bien comme une unité de production que de consommation dans la mesure où les nécessités de production sont déterminées principalement par les besoins de consommation de la famille et par leurs possibilités et leurs capacités de travail. Il n'est pas superflu de signaler que leur activité productive, déterminée principalement par la famille, est conditionnée par la nature et les caractéristiques du marché qui l'entoure. Ainsi, la production est divisée en deux parties bien définies : d'une part, elle est destinée à l'alimentation de la famille et de l'autre, elle se réalise au marché, sous forme d'argent, afin de couvrir les nécessités que l'exploitation ne peut satisfaire. De cette manière, cette économie paysanne peut être incluse dans un modèle de type artisanal dans lequel le paysan utilise ses propres moyens de production et décide sur la consommation et la distribution de ses produits.

Le modèle technologique et économique de l'agriculture paysanne traditionnelle est caractérisé principalement par l'utilisation exclusive de l'énergie biologique, la prédominance du travail polyvalent quelque fois divisé primitivement, une faible ou une très faible utilisation du capital technique et fréquemment une faible intégration dans l'économie globale.

La production du paysan est la production simple et personnelle, il utilise lui-même sa force de travail. Par exemple, dans le processus productif du riz, le paysan et sa famille interviennent dès le début

jusqu'à la fin de la production, de la même manière que l'artisan commence et termine le produit sans partager avec d'autres le processus productif.

Ces aspects font que le paysan a principalement confiance dans l'initiative personnelle qu'il applique lui-même tout au cours du processus productif, surtout quand il est entouré d'autres paysans qui travaillent chacun pour soi avec une faible ou sans liaison de caractère productif. L'unique liaison dans cet aspect se réduit à l'échange occasionnel de main d'oeuvre pour certains travaux pour lesquels la capacité de travail de la famille est insuffisante. Dans le cas de la culture du riz, cet échange se manifeste pendant l'époque de préparation des sols et de la récolte. Malgré la présence de ces formes associatives, la conduite du paysan est personaliste, il accepte difficilement une intervention dans les aspects internes de la production jusqu'à ce que son expérience personnelle lui prouve le contraire.

Les nécessités croissantes de la consommation de la famille et l'inévitable processus d'intégration à l'économie de marché, lié à la carence de terre, de capital (crédit) et de technologie, obligent le paysan à accepter des formes organisatives provenant généralement des initiatives gouvernementales pour obtenir des crédits, des intrants technologiques et une assistance technique pour couvrir ainsi certaines nécessités dans le domaine de la santé et de l'éducation. Cependant, l'attitude personaliste et le manque de confiance envers les autres continuent à être dominants au sein de ces organisations. Le cas spécifique de l'assistance technique, généralement liée au crédit et à la fourniture d'intrants, n'apparaît pas comme une nécessité sentie et immédiate au sein de l'économie paysanne. Le paysan, au moyen d'une expérience qui se transmet de génération en génération a acquis des connaissances sur sa réalité productive d'une certaine validité pratique qui sont intégrées dans un cadre théorique magico-religieux justificatif et explicatif de sa manière traditionnelle d'agir.

2.2 La Nécessité de l'Assistance Technique

Dès que l'économie paysanne a besoin de capital et d'intrants techniques, on se trouve en présence d'un processus de sa transformation pour atteindre un modèle économique de production dont les caractéristiques sont différentes de celui antérieurement décrit. L'introduction de capital, sous forme de crédit et de technologie, motivé en outre par les nécessités de développement de la société dans son ensemble, engendre un processus de changement de caractère substantiel au sein de l'unité productive paysanne. D'une production basée sur l'utilisation du travail familial et sur les nécessités de consommation de la famille, on passe à un processus de changement pour une production basée sur la relation coût-bénéfice. A partir de l'introduction de capital et des intrants techniques, la production commence seulement à avoir un sens quand, à la fin de cette dernière, on arrive à obtenir une somme d'argent supérieure à celle utilisée pour son acquisition. Même quand la majeure partie de la force de travail utilisée continue à être celle de la famille, on introduit la nécessité de valoriser la consommation familiale vu que cette consommation commence à faire partie de la structure des coûts de production. Le fait de valoriser la consommation signifie pour nous que la catégorie économique salaire commence à faire son apparition dans l'économie paysanne. A partir de ce moment surgit la nécessité d'établir la relation comparative entre le coût du travail familial (valorisation de sa consommation) et le coût du travail salarié régnant dans le milieu.

Concomitant au processus antérieur, le paysan et les autres membres de l'unité familiale commencent à se demander où le travail familial peut être mieux rémunéré et ainsi se crée la possibilité d'un déplacement de certains membres de la famille vers d'autres activités économiques. De là une des causes de la migration du paysan vers la ville.

Le processus de transformation d'une économie paysanne à une économie de petite entreprise, bien que toujours régi par les mêmes lois économiques, peut emprunter différents chemins. A l'exception de la

planification et du contrôle, il se manifestera comme un processus économique-social anarchique où les crises de production, de marché et de prix pour les produits et de désintégration de la petite propriété rurale seront ses caractéristiques permanentes. Considéré dans sa nature et fournissant une réponse adéquate à ses nécessités réelles par une action planifiée, permanente et suffisante, on pourra atteindre l'étape de l'économie paysanne et de la petite entreprise agricole. Dans ce processus d'atteinte de cette étape, l'assistance technique remplit un rôle catalyseur qui peut accélérer, retarder et orienter dans un sens ou dans un autre.

Conformément au processus antérieur, l'assistance technique n'est pas une nécessité clairement sentie par le paysan (vu que pour lui le processus n'est pas clair), l'action d'assistance technique doit être, de la part de l'organisme exécuteur du développement, une action prioritaire destinée à donner un sens stratégique à la situation de changement mentionnée. Les politiques sur le sens et l'orientation du crédit agricole, sur la technologie à employer, sur les formes d'exploitation les plus adéquates pour arriver au développement harmonieux de l'économie paysanne et sur l'organisation des paysans pour la production, la réception de services et la commercialisation des produits doivent surgir et mises en oeuvre par le service d'assistance technique agricole.

2.3 Un Essai de Définition de l'Assistance Technique Agricole

Les caractéristiques de l'économie paysanne et la nature du processus auquel elle est soumise font de l'action d'assistance technique une fonction complexe dans laquelle interviennent de multiples variables. Ainsi, elle ne peut être conçue et réalisée comme une simple action de fournir une technologie qu'on suppose inexistante dans la petite production paysanne. Bien au contraire, parce qu'il s'agit d'une remise mécanique de technologie, sa discussion doit être médiatisée par une problématique qui n'est autre que la réalité objective vécue

par le producteur et par l'agent de changement. Ceci fondamentalement à cause du fait que la technologie existant dans les pays sous-développés est, en terme stricte, une technologie propre qui répond de manière adéquate à leurs conditions spécifiques de développement.

La technologie utilisée actuellement par les pays sous-développés est un transfert avec peu ou presque pas de modification des pays développés où les conditions historiques, économiques et sociales ont emprunté des chemins différents. Ce transfert mécanique, non approprié et dépendant, au lieu de rationaliser le processus de changement, y produit des distorsions, de graves conséquences dans l'ordre économique et social. Parmi les aspects de négativité évidente de la technologie transférée, nous pouvons signaler les suivants :

- a. Son dessin et sa construction ont été basés sur l'économie de la main d'oeuvre. L'accroissement accéléré de l'industrie dans les pays développés (peuplement des villes) et le dépeuplement de la campagne exige la création de machines, d'outils, de processus, etc... qui économisent la main d'oeuvre dans le but de pouvoir approvisionner en aliments toute la population. De là le fait que l'adoption mécanique de cette technologie par les pays sous-développés aurait pour conséquence le déplacement massif de la force de travail vers les villes à cause de l'absence d'activités économiques pouvant l'absorber. Il en découle, alors, le chômage avec toutes ses conséquences sociales.
- b. C'est une technologie coûteuse. Dans une société comme celle des pays sous-développés, où le capital manque, on enregistre une perte constante de devises qui la rend de plus en plus dépendante des pays fournisseurs de cette technologie au lieu de lui permettre d'atteindre une indépendance économique. Ceci d'un point de vue macro. A l'intérieur du secteur agricole, seuls les groupes économiques les plus forts sont capables de l'observer, en rendant plus marquées, de cette manière, les différences sociales déjà existantes. Dans une condition de carence de capital, l'économie

paysanne ne pourra jamais avoir accès à la technologie mentionnée.

- c. Elle répond aux exigences de développement d'une structure de la propriété différente de celle existant dans les pays sous-développés. Les exigences technologiques de la petite et moyenne propriété (majoritaire dans les pays sous-développés) ne peuvent être satisfaites par une technologie basée sur les nécessités des grandes exploitations. Ainsi, elle peut seulement couvrir les nécessités d'un secteur minoritaire de l'économie agraire.

Une offre technologique avec les caractéristiques décrites ne peut structurellement pas répondre aux nécessités d'une économie paysanne en transition d'où l'on déduit qu'un service d'assistance technique non approprié face à cette offre sera inutile à la population qui en a le plus besoin : le paysan et sa famille.

En parlant d'une manière un peu schématique, si nous avons un sujet générateur de technologie (système de recherche et expérimentation) et un autre, son récepteur (le producteur), l'assistance technique agit comme un véhicule entre les deux. Ainsi, l'unité est formée par ces trois éléments qui doivent agir mutuellement. Entre l'expérimentation et le producteur, l'assistance technique doit établir une liaison permanente à double sens de sorte que les résultats de l'expérimentation répondent réellement à la problématique de la production. De cette manière, l'expérimentation pourra donner un sens à l'assistance technique et celle-ci, à son tour, en fera de même. D'autre part, dans la relation assistance technique/producteur, il doit exister une communication, un dialogue certainement créatif, dans laquelle l'assistance technique joue un rôle éducationnel qui aide à découvrir la réalité du processus productif et des relations qui y sont contenues. C'est ainsi que l'on pourra initier un processus de recherche d'une technologie appropriée qui ne contienne pas les éléments négatifs signalés dans l'offre actuellement existante.

En voulant arriver à une définition de l'assistance technique, il est nécessaire de s'arrêter un peu sur sa nature en tant que processus éducatif vu que, de la conception et de la pratique qu'on a dans ce domaine, dépendra en grande partie son contenu et sa forme.

On dira, pour commencer, que l'assistance technique, en tant qu'action éducative, n'est par le moyen par lequel s'effectue le transfert de connaissance d'un lieu à un autre qui en manque. Dans cette perspective, le technicien est celui qui possède la connaissance et le paysan celui qui l'ignore. Cette contradiction connaissance/ignorance est souvent résolue par une action pédagogique de transmission de connaissance dans laquelle on passe de l'inconnu au connu. L'agent d'assistance technique enseigne et les paysans apprennent. Avec l'aide de diverses méthodologies et techniques, il "convainc" les paysans de la véracité de ses connaissances : nouvelles variétés, distances de semis, fertilisation, contrôle de fléaux et de maladies, mécanismes de commercialisation des produits, etc... Dans ces conception et pratique se crée une relation enseignant-élève unilinéaire et dépendante, non appropriée et sans dialogue qui empêche le développement des potentialités d'action créative des communautés paysannes d'où découle la pauvreté des résultats de l'assistance technique conçue en ces termes.

Pour se rapprocher d'une conception plus claire de l'action éducative de l'assistance technique, nous devons partir du principe qu'il n'y a ni ignorance absolue ni connaissance absolue. Il est préférable de parler des deux états de la conscience. Dans le cas de l'ignorance, il s'agit d'une conscience ingénue qui capte la réalité seulement dans ses manifestations extérieures, au niveau des phénomènes, des apparences, sans pouvoir établir une relation réelle entre ces relations extérieures et leur causalité. Ainsi, la conscience ingénue ("ignorance") ne signifie pas une absence de "connaissance" mais plutôt une plénitude d'opinions. Par plénitude d'opinions on entend les faits tels qu'on les conçoit le mieux, ce qui explique pourquoi

ce niveau de conscience a toujours une réponse explicative à n'importe quel type de question. Et toutes ces réponses ou opinions font partie d'une structure logique dans laquelle le remplacement ou l'addition d'autres parties n'engendre pas des conduites ni des capacités qui permettent d'agir différemment.

La "connaissance" d'autre part, est un autre état de la conscience, appelé conscience critique qui ne se contente pas d'appréhender le phénomène ou la situation problématique pure, mais qui établit ses rapports de causalité en passant du monde apparent au monde réel et sera d'autant plus critique que l'appréhension de la causalité authentique du réel est plus profonde.

En tenant compte des concepts antérieurs, le processus éducatif, contrairement à un transfert mécanique de connaissance, se présente à nous comme une action de transformation d'opinions ou de passage d'un état de conscience ingénue à un état de conscience critique pour lequel un dialogue est nécessaire entre les techniciens et les paysans tendant à la transformation d'une réalité concrète.

De l'analyse antérieure découle les conclusions suivantes :

- a. Dans le processus d'assistance technique, il est nécessaire d'avoir une attitude critique face à l'offre technologique existante, dans le but de trouver une technologie adéquate aux conditions de l'économie paysanne et qui agit positivement sur sa transformation.
- b. En tant qu'action éducative, l'assistance technique doit être un processus de transformation d'opinions ou de passage d'un état de conscience ingénue à une conscience critique.
- c. Le passage de la conscience ingénue à la conscience critique n'est possible que par un dialogue entre deux sujets insérés dans une réalité unique : la production et les relations que les hommes y établissent.

- d. La validité du dialogue établi sera l'action résultante pour la transformation des conditions qui exigent l'amélioration des conditions de vie des paysans.
- e. L'élément moteur de la relation technicien/agriculteur n'est pas seulement l'agent d'assistance technique. Le paysan, et spécialement ses organisations, enseignent, disciplinent, parlent, prescrivent, choisissent les contenus également et sont sujets de tout le processus d'assistance technique.

De l'essai antérieur de définition, il découle que l'assistance technique n'est pas une recette, ni un ensemble de règles fixes qui s'adaptent à toutes les conditions. Elle exige une analyse concrète de la réalité, inséparable de l'action elle-même, qui cherche conjointement avec les paysans et leurs organisations des stratégies et des méthodes d'action adéquates à leur transformation.

3. QUELQUES ELEMENTS POUR LA PROGRAMMATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU NIVEAU DES NOYAUX DE DEVELOPPEMENT

3.1 Définition de la Programmation

La concrétisation de l'assistance technique quelque soit sa définition s'obtient à partir des instruments administratifs qui permettent de mettre à exécution les tâches nécessaires pour répondre aux objectifs prévus. La programmation est l'un des instruments au moyen duquel on apporte cohérence, concrétisation et rationalité aux actions conformément aux exigences requises par la réalité et à la disponibilité de ressources. Cependant, la programmation ne doit pas être considérée seulement comme un instrument en soi mais comme un processus d'action où participent conjointement techniciens et paysans. Dans ce processus, dans leur relation mutuelle, les uns et les autres passent par différentes étapes qui conduisent à l'éclaircissement des différents problèmes économiques, techniques et sociaux existant dans chacune d'elles. Si l'action est l'art au moyen duquel se transforme une

réalité déterminée, la programmation doit être le guide qui permette l'analyse et la découverte de moyens alternatifs pour la solutionner.

3.2 Quatre Principes de Programmation

Les principes de base de la programmation sont :

- a. Simplicité. Aux yeux de l'exécutant d'une action déterminée, la programmation a une vraie signification quand elle est simple. La programmation complexe fait perdre de l'effectivité à l'action.
- b. Objectivité et réalité. Une programmation doit partir de situations objectives et réelles de telle sorte que les actions qui y sont contenues soient orientées vers la solution des problèmes vitaux et concrets.
- c. Flexibilité. La programmation doit être constamment révisée au fur et à mesure que les exécutants de l'action apprennent à mieux connaître la réalité dans laquelle ils travaillent.
- d. Participation. Quand l'action a un contenu éducatif, il est fondamental que les sujets liés à l'action participent à la définition des objectifs et de leurs procédés.

3.3 La Programmation de l'Assistance Technique

Nous pouvons signaler les aspects suivants à observer dans le processus de la Programmation de l'Assistance Technique :

- a. La programmation ne doit pas venir d'une action isolée du technicien indépendant d'un programme global et de sa réalité. Elle sera conçue d'une action conjointe d'une équipe technique et de producteurs, à partir de l'analyse de la situation dans laquelle travaillent les techniciens et les producteurs.

- b. Dans toutes ses étapes, l'assistance technique doit être considérée comme une action éducative et promotionnelle dans laquelle le producteur sera toujours présent. La promotion implique, de la part du producteur, la détermination des solutions à ses problèmes, la mise en oeuvre de ces solutions et la réflexion constante sur l'action dans son ensemble.
- c. La programmation est un processus constant comme l'est également le processus de prise de décisions de la part des techniciens et des producteurs. Quand on élabore un programme ou un plan, il est important de lui donner dès le début une signification de cadre initial et indéterminé qu'on pourra perfectionner et élargir au fur et à mesure que l'action conjointe technicien/producteur se développe.
- d. L'étape même d'élaboration des programmes initiaux est une action constituante de l'assistance technique.

3.4 Étapes de la Programmation de l'Assistance Technique

Les étapes qui constituent le processus de programmation de l'assistance technique sont au nombre de cinq :

- a. Étude et évaluation de la situation ou de la réalité rurale. Elle consiste en une étude restreinte apte à définir les variables les plus importantes qui ont une incidence directe ou indirecte sur les activités de l'assistance technique. Cette étude peut se faire avec la combinaison de différentes méthodes telles que recensements, enquêtes, cahiers de campagne, réunions avec les agriculteurs, information secondaire sur l'eau, les sols, etc... Comme orientation générale, l'étude doit aboutir à des conclusions concrètes sur les aspects que le programme d'assistance technique est en mesure de mener.

- b. Elaboration du programme. Elle doit répondre aux questions suivantes : Que faire? En combien de temps? Avec quelles ressources? Et, finalement, comment le faire? A son élaboration doivent participer toutes les personnes intégrées à l'exécution du programme dans le but de l'adapter le mieux possible à la réalité.
- c. Exécution. Elle a deux niveaux : au niveau du noyau ou d'une aire déterminée et au niveau des agriculteurs ou d'une activité spécifique. Conformément aux activités programmées, elle doit spécifier le responsable de l'exécution et les mécanismes pour la réaliser.
- d. Evaluation. Elle doit répondre aux questions suivantes : Quels sont les résultats obtenus? Ces résultats sont-ils conformes aux objectifs prévus? Si les objectifs ont été atteints, quels sont les facteurs qui ont influencé sur eux? Dans le cas contraire, pourquoi? Quelles sont les prévisions pour le futur? Quelles sont les corrections à y apporter maintenant? L'évaluation doit se faire au cours du développement du programme et à sa fin.

En principe, ces étapes se réalisent dans l'ordre exposé, mais à mesure que se développe l'action, elles se superposent de sorte que, à un moment donné, elles seront réalisées simultanément.

3.5 Eléments pour la Programmation de l'Assistance Technique dans les Noyaux de Développement

La programmation des actions d'assistance technique qui ont pour objectif le développement agricole, ne peut être conçue en ayant pour base un seul type d'exploitations ou un seul type d'activité. Pour le développement agricole des noyaux, on doit considérer tous les différents types d'exploitations existantes et les différents aspects de la production y compris les processus de transformation et de commercialisation

des produits. C'est dire que la programmation de l'assistance technique au niveau des noyaux doit avoir un contenu intégral aussi bien en ce qui a trait aux exploitations elles-mêmes qu'au noyau dans son ensemble.

Outre cette conceptualisation de la programmation de type général, nous proposons les éléments suivants pour la programmation de l'assistance technique au niveau des noyaux :

- a. Elaboration de programmes d'assistance technique au niveau de chaque noyau dans les zones où ont été réhabilités complètement les ouvrages d'irrigation et de drainage.
- b. Au fur et à mesure qu'on avance avec les ouvrages au niveau de chaque noyau et de tous les noyaux, on inclura les programmes à un programme au niveau régional qui constituera le programme d'assistance technique du Projet ODVA/BID.

Par conséquent, le programme pour l'assistance technique au niveau de noyau devra être élaboré à partir du diagnostic de chaque aire réhabilitée par les Sous-projets A et B. Au niveau de ces aires, au moyen du diagnostic, on déterminera les secteurs, groupes d'agriculteurs et rubriques qui seront assistés directement, selon un ordre de priorités déterminé. De même, à partir du diagnostic, seront organisés les petits projets et comme tel, le travail ou le programme de chaque technicien.

Cette vision au niveau de petits noyaux permettra plus tard une vision globale qui, à son tour, permettra dans le futur d'ajouter ou de retrancher des secteurs. En outre, la vision globale ainsi acquise permettra de résoudre des problèmes qui se posent généralement dans tous les noyaux et qui doivent être satisfaits intégralement par tout le groupe de techniciens au niveau du ou des sous-projets.

4. BASES POUR LA PROGRAMMATION AU NIVEAU DES NOYAUX

Pour une programmation correcte au niveau des noyaux, en plus de tenir compte des caractéristiques antérieures, et pour qu'elle ait une base solide et obéisse à une séquence logique, il est indispensable de considérer les aspects principaux suivants :

- a. Connaissance de la stratégie générale du Projet, des objectifs généraux et spécifiques de chaque sous-projet et spécialement des sous-projets d'Extension et de Crédit Agricole.
- b. Connaissance des plans d'action des autres programmes de l'ODVA existant dans le noyau ou dans les aires voisines.
- c. Connaissance des conditions du noyau ou aire du noyau, tant en ce qui concerne les aspects des problèmes et des nécessités qu'en ce qui a trait aux ressources et aux moyens disponibles.
- d. Analyse de l'exécution de programmes, plans et objectifs antérieurs et évaluation des résultats respectifs.
- e. Conscience des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme.
- f. Définition des étapes à franchir pour atteindre les objectifs prévus.
- g. Etablissement des buts à atteindre à chaque étape.
- h. Définition de la stratégie de chaque action.

5. LE ROLE DES ACCORDS AVEC LES AGRICULTEURS ET LES PLANS D'EXPLOITATION

Nous appelons accords avec les agriculteurs ceux que le programme d'assistance technique passe avec eux afin de donner une existence permanente à la relation et à l'action.

L'accord a pour valeur le symbole d'un engagement permanent pris par le paysan envers lui-même et envers sa réalité; il n'a pas celle d'un engagement d'accepter tout ce que le technicien lui impose sous la justification de l'accomplissement d'un "programme" dans lequel lui, le paysan "eut une participation".

Le document appelé "accord" ou son contenu ne signifie rien, y compris qu'on peut le laisser de côté si on ne lui donne pas une valeur symbolique. On n'a pas besoin non plus de l'écrire si, par d'autres moyens, on arrive à faire prendre conscience à l'agriculteur de son importance et de sa responsabilité dans tout un processus d'action orientée vers le développement. Comme exemple de ces autres moyens, on pourrait penser à permettre que le diagnostic global de tout le noyau soit réalisé avec les producteurs, ou bien leur assigner la responsabilité dans la collecte, la tabulation et l'interprétation des données et dans la programmation faite conjointement avec les techniciens.

Si ceci ne peut pas se faire par manque d'instruments ou de personnel formé, qu'on utilise au moins avec objectivité et efficacité les accords comme manière d'obtenir la participation des producteurs aux actions d'exécution, d'évaluation et de programmation; que l'accord soit un moment d'analyse de la réalité dans laquelle vivent techniciens et producteurs; que l'accord soit un moment d'interprétation d'un diagnostic dans lequel eux-mêmes (techniciens et producteurs) situent leurs exploitations, rubriques et responsabilités, au cours duquel ils doivent prendre conscience d'eux-mêmes et de leur réalité, d'une participation qui ne s'arrête pas là mais qui continuera tout au cours de l'action, de l'assistance technique et des autres aspects du développement agricole.

Tout ceci est renforcé par la conception de programmation qui n'est pas quelque chose qui prend fin quand se termine l'élaboration d'un plan ou d'un programme écrit mais qui est un processus ouvert qui est en constante élaboration, révision, mise en question et perfectionnement par les producteurs et les techniciens.

Le plan d'exploitation est la détermination et la concrétisation des actions à entreprendre pour développer techniquement et économiquement l'exploitation comme un tout.

Il se passe la même chose pour les plans d'exploitation que pour les accords. La différence réside dans le fait que les plans comprennent tous les aspects de l'exploitation et de la participation même si à ce moment-là, il n'est pas l'objectif même de l'activité. Les deux cas peuvent avoir une importance comme moment de discussion et de connaissance de la réalité, mais toujours considérés comme un des moments de l'exécution d'un plan avec participation.

Par conséquent, les deux cas, accords et plans d'exploitation, peuvent être inclus dans un tout, surtout dans une première étape de prestation du service, dans une première étape de programmation dans laquelle on cherche l'objectif pour obtenir la participation effective des agriculteurs.

Au cours d'une deuxième année, on commence à différencier les accords des plans et les uns et les autres serviront de base à la programmation. C'est dire que le programme sera une conséquence des accords et des plans d'exploitation.

Dans les conditions des noyaux, dans une première étape, le plan d'exploitation est réellement simple, vu que l'action est circonscrite aux aspects partiels de la production, spécialement à ceux inclus dans l'introduction d'intrants technologiques dans la culture du riz. Dans ces conditions, l'accord a une plus grande importance que le plan d'exploitation.

A mesure que la production des exploitations se diversifie ou que l'action de l'assistance technique s'occupe des aspects de commercialisation ou de transformation des produits, le plan d'exploitation aura une plus grande priorité dans tout le programme d'assistance technique, certainement, sans annuler l'accord qui continue à être le moteur de la participation des agriculteurs.

6. L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LE CREDIT AGRICOLE

6.1 Relation entre Assistance Technique et Crédit Agricole

Dans les conditions d'une économie paysanne, dans laquelle une de ses caractéristiques principales est l'absence de capital, le succès d'un programme d'assistance technique dépend de l'existence d'un programme de crédit qui soit capable de remplir le vide de capital qui exige l'acquisition d'intrants et de biens nécessaires pour avoir substantiellement une incidence sur la production, la productivité spécialement et les revenus des agriculteurs.

En général, ceci est toujours prévu pour tout programme d'assistance technique, mais on n'a pas toujours toute la clarté sur le type de relation qui doit exister entre les deux services et sur la forme pratique de leur mise en oeuvre. Au niveau des grandes aires de développement ou de tout un pays, où interviennent différents types d'institutions, cette relation entre les deux services mentionnés devient particulièrement complexe.

Dans le cas du Projet ODVA/BID, à cause du fait que l'entité exécutrice est une et le niveau d'action est réduit à de petits noyaux de développement, la relation entre les deux services a un degré supérieur de simplicité, surtout parce que le projet, structurellement parlant, n'introduit aucune contradiction d'ordre organisationnel.

Conformément au contexte antérieur, les deux services existent comme activités spécifiques différentes mais mises en oeuvre au niveau des noyaux par le même groupe de techniciens ce qui constitue déjà une base réelle pour assurer la coordination et la complémentarité entre les deux services.

Etant donné que tout le Projet ODVA/BID prétend produire une augmentation substantielle à court terme du niveau de productivité existant,

les sujets principaux de l'action d'assistance technique agricole sont à leur tour les bénéficiaires de crédit. De cette manière, les actions d'adjudication, de supervision et de contrôle de ces sujets sont étroitement liées à l'action technologique au niveau de l'exploitation et à la formation et à la participation au niveau de l'agriculteur et de sa famille.

Ainsi, les deux services font partie d'une même unité dans laquelle doit exister un équilibre entre les parties qui la composent de telle sorte qu'on arrive à initier un développement équilibré, du moins en ce qui concerne les implications économiques des deux programmes.

6.2 L'Assistance Technique et l'Adjudication des Crédits

Si l'assistance technique a pour fonction la connaissance et la transformation de la réalité technique, économique et sociale de l'exploitation agricole, le rôle qu'elle joue comme service spécifique dans cette étape dans l'adjudication du crédit est alors évident. Souvent, l'adjudication des crédits a des motivations différentes des nécessités des agriculteurs, en imposant, de cette manière, aux agriculteurs et aux techniciens des conditions supposées qui ne s'adaptent pas à la nature des problèmes réels. Les résultats de cette exigence diminuent les possibilités futures du développement agricole.

L'adjudication d'un crédit exige une analyse de ses possibilités techniques et économiques et des capacités du futur bénéficiaire. Sans une analyse approfondie, les possibilités de bons résultats sont incertaines. Mais cette analyse ne peut se faire séparément du processus d'assistance technique, spécialement dans le cas de petits agriculteurs dans les conditions d'une économie agraire qui tend à l'auto-subsistance. De ce principe, on déduit la relation entre l'assistance technique agricole et l'adjudication des crédits.

En termes pratiques, ce qui précède signifie que dans l'approbation d'un crédit, le concept du programme d'assistance technique doit primer

sur les autres. Cependant, ce concept exige une méthodologie pour son élaboration de sorte qu'il soit capable de se rapprocher objectivement de la réalité.

6.3 Assistance Technique et Supervision des Crédits

Conformément à la conception de notre programme, assistance technique et supervision de crédit sont deux activités d'un même processus. On ne peut comprendre l'une sans l'autre, à cause de l'étroite relation conceptuelle qui a été établie entre l'assistance technique et le crédit agricole.

La supervision des investissements doit être comprise aussi comme une action technique dans laquelle non seulement on analyse l'opportunité de l'investissement, sa valeur et sa compatibilité avec ce qui est prévu, mais aussi sa nécessité technico-économique et sa qualité intrinsèque. D'autre part, on doit la présenter, parce qu'elle l'est en fait, comme une aide à l'agriculteur pour que son exploitation atteigne le succès espéré.

Souvent, le terme supervision et l'action même ressemble un peu à surveillance, contrôle et/ou exigence. Ce sens doit être évité et la meilleure manière de le faire est la qualité de l'accord passé avec l'agriculteur, à partir duquel et dans lequel l'agriculteur et le technicien (ici on inclut la partie de gestion du programme de crédit) prennent conscience de la réalité et de la vraie factibilité des solutions possibles. Ils ne l'atteindront pas s'ils ne comprennent pas ni ne savent pas appliquer les principes de l'assistance technique dont nous avons parlé.

6.4 Assistance technique et Remboursement

Plus que de l'efficacité administrative d'un programme ou des actions coercitives qu'il implante, le remboursement des fonds dans un programme de crédit à de petits producteurs, comme dans notre cas, dépend des

résultats économiques de la production et de la prise de conscience de la nature et de l'importance du crédit agricole acquis par l'agriculteur dans ses relations avec les techniciens.

Ainsi, le remboursement est une résultante d'un processus en deux sens : la qualité de l'assistance technique et les atteintes de son contenu éducatif. La certitude des recommandations techniques (dans une perspective économique et sociale) et le degré de conscience atteint au moyen de l'action éducative doivent être des points stratégiques pour le programme d'assistance technique si l'on veut obtenir de bons résultats dans la récupération des fonds.

Il est courant que celui qui fournit l'assistance technique n'a aucune relation avec celui qui récupère les fonds. Généralement, ils appartiennent à des institutions différentes, souvent avec des conceptions différentes du développement rural. Au niveau opératif, pratique, l'agent technique, aux yeux de l'agriculteur est bon et l'agent de banque est mauvais. Le premier n'a pas d'engagement avec l'aspect financier de l'opération productive et le second s'intéresse rarement aux bienfaits de la technologie utilisée et à ses résultats. Ce comportement exclusivement techniciste d'une part et bancaire, de l'autre a généralement des résultats très négatifs pour le développement rural.

Même s'il ne suffit pas qu'une telle responsabilité tombe sur une même personne ou sur un même groupe de personnes pour pouvoir compatibiliser ces critères, il est possible d'atteindre plus facilement l'équilibre quand les deux actions sont exécutées par une même équipe, comme dans notre cas, spécialement quand il s'agit de petites aires de développement.

7. L'AGENCE D'EXTENSION AGRICOLE : SON ROLE DANS LE DEVELOPPEMENT DU NOYAU

Avant d'entamer la définition du rôle de l'agence d'Extension au niveau du noyau, nous voulons reprendre certains concepts sur l'assistance technique, d'une manière plus concrète, pour pouvoir la considérer comme cadre général dans la définition du rôle de l'agence et postérieurement dans celui où travaillent les techniciens qui ont en font partie.

L'assistance technique à la campagne a pour objectif d'aider chaque agriculteur à utiliser au mieux des méthodes économiquement appropriées pour l'obtention de la production et à promouvoir sa participation à toute sorte d'action à bénéfice collectif et bien au delà, c'est une éducation à sens large : éducation extrascolaire qui aspire à influencer sur l'intelligence de l'homme pour produire des changements favorables dans sa conduite comme producteur agricole. L'agent d'assistance technique connu aussi comme extensionniste ou vulgarisateur aide à régler les conflits, à mener des gestions pour le crédit agricole, fournit l'information sur les marchés, stimule la formation des groupes et oriente la discussion dans ces groupes des problèmes communs, stimule la coopération de tous aux ouvrages à bénéfice collectif, oriente les diversions et, avec l'aide des travailleurs sociaux (animateurs et autres) intervient encore dans l'organisation de la vie du foyer, en stimulant l'organisation des femmes et de la jeunesse. C'est une tâche humaniste de haute transcendance, réalisée sans autoritarisme mais non plus avec paternalisme, plutôt dans une perspective de promotion de l'homme basée sur la confiance de sa capacité intellectuelle, dans son initiative et dans son esprit de progrès actuel et potentiel.

En principe, l'agence d'Extension est tout ce qui est énoncé antérieurement, concrétisé en un petit edifice avec logement pour les techniciens, les bureaux, les dépôts nécessaires, le local de réunions et le garage pour la machinerie et les instruments. Mais, elle se concrétise surtout par l'existence d'un groupe de techniciens : agronomes, ingénieurs,

comptables, techniciens agricoles et " Aide - Agent " , avec une stratégie commune de travail et un programme de développement du noyau.

Les programmes de génie (réhabilitation des ouvrages, amélioration des terres et contrôle des eaux), d'assistance technique, de crédit agricole et de développement social en général, doivent être canalisés par l'intermédiaire de l'agence. C'est l'agence dans son ensemble qui connaît les nécessités réelles du noyau, ses problèmes généraux et spécifiques, l'état des ouvrages et leur fonctionnement et sert de liaison entre les décisions centrales et la mise en oeuvre des actions de tous les programmes de développement. D'où son importance.

Mais, on ne peut concevoir l'agence comme une entité autonome capable de décider elle-même d'une stratégie de développement, d'une méthodologie de travail, etc... Dans l'action de chaque agence interviennent une politique générale, un programme général de travail et une prise de décisions au niveau central sans lequel il n'est pas possible d'uniformiser des objectifs à court, moyen et long terme et sans lesquels les actions pourraient être non conformes aux objectifs et buts espérés. De là découle l'importance de la coordination des noyaux qui agit non seulement dans le cas des actions concrètes comme la fourniture d'intrants et de ressources, mais aussi et surtout, dans l'orientation coordonnée vers la politique générale et spécifique du Projet, son organisation et ses programmes, définis par la Direction Générale de l'Organisme et la Direction du Projet.

8. LE ROLE DES TECHNICIENS DES NOYAUX

Comme on l'a signalé, le rôle des différents techniciens au niveau des noyaux est complexe et varié et parfois il arrive des actions imprévisibles qui peuvent même changer provisoirement un programme. Dans l'idée de concrétiser leurs fonctions, nous pouvons diviser les activités en divers domaines, relatifs à la prestation du service d'assistance technique, dans son sens le plus ample. Pour cela, on adoptera la même classification de programmes que contient le document "Sous-Projet d'Extension Agricole". D'après ce document, il existe trois grands domaines d'assistance technique ou d'extension agricole : dans l'utilisation et le contrôle de l'eau d'irrigation, dans la technologie agricole et en gestion.

8.1 Le rôle du Chef du Noyau

8.1.1 Dans les activités relatives à l'utilisation et au contrôle de l'eau :

- a) Coordonner, avec les Sous-Projets A et B, les activités dans lesquelles interviennent les communautés
- b) Obtenir des accords avec les communautés, à travers les Conseils d'Action Communautaire, sur les conditions de leur participation dans les ouvrages de réhabilitation.
- c) Elaborer, en coordination avec les Sous-Projets A et B et les techniciens du noyau, un programme d'organisation des communautés à des fins d'irrigation
- d) Elaborer, en coordination avec le service de génie, un programme de formation en gestion de l'eau et en entretien des ouvrages d'irrigation. Ce programme peut comprendre : des cours, séminaires, ateliers de travail, démonstrations, etc..

8.1.2 Dans les activités relatives à l'assistance technique agricole :

- a) Discuter et définir, avec l'aide du responsable d'expérimentation et du coordonnateur des noyaux, la technologie à employer dans chaque campagne agricole
- b) Instruire son propre personnel technique agricole et aide-agent, sur les principes théoriques et pratiques de la technologie à employer
- c) Elaborer un programme de vulgarisation et de discussion de cette technologie avec les organisations d'agriculteurs existant dans son noyau
- d) Elaborer, avec la participation des techniciens du noyau et des représentants des organisations d'agriculteurs, le plan de production de tout el noyau
- e) Elaborer conjointement avec le chef du Programme de Crédit et le personnel technique du noyau, le plan de crédit
- f) Elaborer avec le personnel du noyau, y compris les principaux leaders paysans, le programme d'assistance technique directe aux agriculteurs (individuellement ou collectivement)
- g) Donner au Comité de Crédit son opinion sur l'octroi des crédits
- h) Assurer la provision des intrants, biens de capital et instruments prévus dans le plan de production et de crédit
- i) Organiser l'emmagasinage et la remise d'intrants aux agriculteurs au cours de chaque campagne agricole
- j) Evaluer, en coordination avec les responsables d'expérimentation, de semences, de crédit agricole, les techniciens du noyau et les agriculteurs, les résultats de la campagne (aspects de production, productivité, fourniture d'intrants, assistance technique et supervision des crédits et en général tous les aspects relatifs aux résultats de la campagne agricole).

8.1.3 Activités relatives à la gestion du crédit et aux exploitations :

- a) Approuver les ordres de remise d'intrants, d'après le programme de crédit de chaque usager ou groupe d'usagers
- b) Assister les groupes bénéficiaires des crédits dans la répartition et le contrôle interne des intrants reçus
- c) Faire respecter les directives de supervision et de contrôle des crédits, fixées par le programme de crédit agricole
- d) Veiller à l'accomplissement du règlement de crédit et des normes spécifiques qui en découlent
- e) Programmer et exécuter, conjointement avec le personnel technique du noyau et le chef de crédit, les activités de formation relatives au contrôle du crédit au niveau des exploitations et à la gestion intégrale de ces exploitations, au niveau de groupe et/ou individuel.

8.2 Le Rôle du Technicien Agricole

8.2.1 Activités relatives au contrôle et à l'utilisation de l'eau :

- a) En accord avec la coordination avec les Sous-Projets A et B obtenue par le Chef de Noyau, promouvoir les réunions avec les agriculteurs et expliquer la nature des travaux
- b) Assister les Conseils d'Action Communautaire dans les travaux relatifs à la réhabilitation des ouvrages d'irrigation
- c) Participer avec le chef du noyau à l'étude du programme d'organisation des communautés pour le travail dans les activités de réhabilitation des ouvrages d'irrigation
- d) Participer aux activités de formation relatives au contrôle de l'eau et à l'entretien des ouvrages d'irrigation.

8.2.2 Dans les activités relatives à l'assistance technique agricole :

- a) Promouvoir et participer aux réunions avec les agriculteurs pour l'explication et la discussion de la technologie à employer dans chaque campagne agricole
- b) Participer aux réunions d'élaboration du plan de production du noyau
- c) Participer à l'élaboration du plan de crédit pour chaque campagne
- d) Participer à l'élaboration du plan d'assistance technique
- e) Donner une assistance technique aux agriculteurs individuels ou groupés, d'après le programme d'assistance technique élaboré, dans toutes les opérations culturales, de la préparation du sol à la récolte.
- f) Exécuter les activités de supervision des crédits, d'après les plans de crédit et les instructions données par le Chef du noyau et/ou le chef du Programme de Crédit Agricole
- g) Participer à l'organisation de la réception et de l'emménagement des intrants, biens de capital et instruments au niveau des agences
- h) Participer aux activités d'évaluation de l'assistance technique, au niveau des noyaux.

8.2.3 Activités relatives à la gestion du crédit et aux exploitations :

- a) Transmettre au chef de noyau les besoins d'intrants de chaque agriculteur ou groupe d'agriculteurs et les soumettre à son approbation
- b) Assister les groupes bénéficiaires des crédits dans la répartition et le contrôle interne des intrants reçus

- c) Mettre en pratique les directives de supervision au niveau des exploitations ou des groupes d'exploitations
- d) Veiller à l'accomplissement du règlement de crédit et des normes spécifiques qui en découlent
- e) Participer aux activités de formation contenues dans le programme de travail du noyau.

8.3 Le Rôle de l'Aide-Agent

Dans les trois groupes d'activités, le rôle de l'aide-agent, comme son nom l'indique, est de servir d'appui dans toutes les fonctions, spécialement au niveau du terrain, spécifiées par le technicien agricole.

9. L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX AGRICULTEURS INDIVIDUELS

9.1 L'Agriculteur Individuel

Aux fins de ce guide, on entend par agriculteurs individuels ceux qui exploitent des unités agricoles individuellement et qui reçoivent les services de crédit et d'assistance technique, également sous forme individuelle.

Dans cette définition, on n'inclut pas les agriculteurs qui exploitent leurs terres individuellement, mais qui sont associés à d'autres agriculteurs pour utiliser collectivement que ce soit le crédit, l'assistance technique, l'utilisation des intrants ou des biens de capital (y compris par exemple la ressource terre).

A l'effet de l'assistance technique à ce genre d'agriculteurs, un traitement spécial doit être accordé, certains critères devant être

employés pour leur sélection et leur introduction au programme sous la catégorie "d'agriculteurs individuels". Ces critères peuvent être :

- a) Que la dimension de leur exploitation permette des changements technologiques qui influent substantiellement sur le niveau de revenus,
- b) Qu'ils puissent avoir une influence significative sur la zone où se trouve l'exploitation, en ce qui concerne les techniques agricoles employées,
- c) Que les possibilités de groupement à court et moyen terme soient très réduites, que ce soit par des limitations d'ordre personnel ou structurel.

Puisque le rapport technicien/agriculteur est très bas dans la zone du Projet, l'assistance technique individuelle doit avoir fondamentalement un effet de démonstration qui puisse multiplier l'action du technicien, vu qu'autrement ses résultats auraient un effet très réduit, le service étant recommandé de cette façon.

S'agissant d'agriculteurs individuels qui peuvent reproduire l'action du programme, l'assistance technique qui se pratique sur leurs exploitations doit être directe, continue et programmée. En outre, cette assistance technique doit commencer par l'élaboration d'un plan d'exploitation sur lequel doit se baser le plan de crédit ainsi que le programme d'assistance technique. A son tour, le plan d'exploitation doit arriver à calculer les résultats économiques possibles de l'exploitation.

9.2 La Visite à l'Exploitation

Comme son nom l'indique, c'est la reconnaissance que fait le technicien, conjointement avec le paysan, de sa terre et de sa réalité.

Bien que la visite, en tant que contact direct avec l'agriculteur, soit une méthode efficace d'assistance technique, elle a l'inconvénient d'être très coûteuse, d'une part, et de ne pas avoir un effet multiplicateur très large. Cependant, dans un programme d'assistance technique, elle est nécessaire et partant, afin d'utiliser adéquatement les ressources humaines et matérielles, elle requiert une stricte programmation et une claire définition de ses objectifs.

Les objectifs d'une visite peuvent être, entre autres :

- a) Connaître le paysan, son domaine et ses problèmes
- b) Préparer une démonstration ou un essai
- c) Examiner les champs et voir les résultats des diverses méthodes de culture
- d) Stimuler la coopération et la participation avec d'autres paysans
- e) Echanger des idées sur les plans, méthodes et actions à suivre
- f) Former et assister dans l'introduction de nouvelles techniques dans l'exploitation d'après le programme de formation établi.

En s'engageant à faire une visite, on doit s'assurer que l'on aura le temps et les moyens matériels suffisants pour la réaliser. Il n'y a rien qui fruste le plus un agriculteur que de promettre une visite que l'on ne fait pas ensuite, c'est pour cela que l'on doit insister sur une bonne programmation.

Avant la visite, on doit réunir toute l'information possible sur la zone où se trouve la ferme à visiter. Il est encore plus favorable de connaître le ou les paysans et leurs familles. Il est utile de connaître leur système de vie, leur situation familiale, leur manière de penser, leurs connaissances, leurs préjugés et leur esprit de progrès. On doit obtenir des informations complémentaires sur ces aspects, en conversant avec le paysan chez lui ou en parcourant son champ.

En visitant la ferme ou l'exploitation, on ne doit pas adopter l'attitude d'un professeur ou d'un agent porteur de la vérité. On doit analyser avec lui la réalité et la possibilité d'appliquer la technique. On doit être sûr des méthodes que l'on va discuter en ce qui a trait à la factibilité technique, économique et à sa convenance sociale. On doit se rappeler que le paysan applique certaines techniques et généralement il domine la pratique. Si la visite ne lui apporte pas les éléments suffisants de jugement, le paysan ne fera pas cas du technicien et sa visite n'aura été qu'un échec, et provoquera également le refus d'autres visites futures.

Quand on effectue une visite on doit se rappeler ce qui suit :

- a) Souligner l'objectif de cette visite
- b) Même quand le technicien a un thème central, la première visite doit être non formelle. Si on ne connaît pas bien le paysan ou le groupe, on doit commencer à parler sur des thèmes et des problèmes que celui-ci présente. Le travail est de donner une aide concrète. Il doit s'agir de présenter diverses alternatives, en exposant les qualités et les défauts de chacune d'elles et de les discuter.
- c) Si le technicien ne sait pas quelque chose, il doit l'admettre. Mais il faut chercher la solution le plus rapidement possible.
- d) La visite doit être positive et ne doit pas prendre plus de temps qu'il n'est nécessaire
- e) Si le paysan désire montrer quelque chose de nouveau dans le champ, il faut trouver du temps pour s'en occuper et le stimuler à continuer ses efforts.

10. L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ORGANISATIONS D'AGRICULTEURS

10.1 Le Concept d'Organisation Paysanne et son Importance pour la Prestation du Service

Dans ce travail on entend par organisation paysanne les groupements de petits et moyens agriculteurs (inclus dans le concept d'économie paysanne et son état de transition), d'existence plus ou moins permanente, constitués par un nombre déterminé de personnes qui ont établi des relations entre elles, avec des objectifs, des buts et des lignes d'action plus ou moins définis. L'important est qu'il existe une perception commune des problèmes, un accord initial pour arriver à une solution et une unité relative dans l'action. On peut ajouter l'existence d'une structure interne qui permette de rationaliser et de rendre opérationnels les trois aspects signalés : perception des problèmes, accord dans la solution et unité dans l'action. Comme l'organisation est un processus, les caractéristiques antérieures ne se présentent pas toujours d'une façon complète, ni parfaite; de ce fait, on ne peut cesser de parler d'organisation paysanne.

Comme l'organisation paysanne n'est pas une fin en soi, sa nature et son importance seront déterminées par son incidence sur la transformation de la réalité agraire. Si on considère que l'un des objectifs de base du Projet ODVA/BID est de produire une augmentation substantielle dans la production, la productivité et les revenus de la zone dans laquelle il opère, les organisations qui peuvent jouer un rôle stratégique dans ce projet, sont celles qui ont ou peuvent avoir une vocation pour la production, d'une manière directe ou indirecte.

Un des problèmes critiques de la Vallée, ou mieux de la zone du Projet, est la fragmentation de la propriété rurale. L'existence de miniparcelles et le phénomène de dispersion des exploitations, engendre des problèmes de divers ordres qui affectent l'efficacité dans la prestation de l'assistance technique, en plus de limiter la possibilité d'augmenter la productivité des cultures. Dans ces conditions, il paraît logique de penser que pour atteindre les objectifs du projet, on doit élaborer et adopter une politique cohérente d'organisation paysanne.

Un mécanisme qui permettra de grouper les agriculteurs sera le crédit

agricole et l'utilisation en commun des intrants et des outils. D'autre part, on pourra grouper les terres appartenant à une même famille sur lesquelles ses membres ont des droits de propriété à parts égales. De même, au niveau des Conseils d'Action Communautaire, en utilisant le Sous-Comité d'Agriculture, on donnera des instructions sur des aspects technologiques toujours en soumettant la technologie à discussion, face à la problématique que vivent les agriculteurs en particulier ou la localité dans son ensemble. Le crédit agricole jouera un rôle important dans les Conseils d'Action Communautaire, dans la mesure où on finance des ressources qui peuvent être utilisées en commun, telles que : pompes d'aspersion, petits tracteurs, machines nettoyeuses de riz, égréneuses, etc...

D'après les conditions structurelles de la zone du Projet, la façon la plus employée pour donner l'assistance technique doit être à travers les organisations paysannes. Pour cela, il est nécessaire d'ébaucher certains principes généraux de travail qui permettent de trouver une méthodologie adaptée aux conditions du projet et au degré de complexité des organisations.

En général, dans tous les noyaux du projet, on enregistre l'existence d'organisations paysannes, spécialement les Conseils d'Action Communautaire. Cependant, leur degré d'influence dans le domaine agricole est limité à cause d'une absence relative de programmes concrets dans lesquels peuvent participer effectivement. Le Projet ODVA/BID, avec ses activités relatives à la réhabilitation du système d'irrigation et de drainage, vient dynamiser ces organisations (CAC), dans la mesure où c'est une action concrète bénéfique à toute la communauté et qui exige sa participation. Ainsi, le travail d'assistance technique se concrétise, dans une première instance, à partir de l'information et de la discussion sur les conditions de participation des organisations, l'élaboration des plans de travail relatifs aux ouvrages d'infrastructure, l'aide que l'on peut donner au cours des travaux dans des aspects

tels que: la distribution de travaux, le contrôle des jours de travail de leurs membres, le paiement et la distribution de l'argent, etc... L'idée est que non seulement on fasse les travaux nécessaires pour la réhabilitation, mais que dans l'exécution de ces travaux les organisations soient renforcées ou qu'il se crée des organisations paysannes là où il n'en existait pas.

A partir du renforcement atteint à travers la participation des organisations aux travaux de génie, le travail d'assistance technique dans des aspects agro-économiques aura de plus grandes possibilités d'obtenir des résultats satisfaisants.

10.2 Certains Principes Généraux pour le Travail avec les Organisations Paysannes

10.2.1 Essayer de canaliser toutes les activités relatives au projet à travers les organisations existantes. Ce principe aura les avantages suivants :

- a) Les actions auront de plus grandes possibilités d'acceptation par toute la communauté
- b) L'action du technicien sera plus efficiente, vu que l'organisation servira de moyen reproducteur de cette action
- c) L'action proposée à la communauté sera jugée avec des critères plus amples, à caractère communautaire, que si elle était canalisée à travers certains leaders, organisés ou non.

10.2.2 Dans la proposition des actions, choisir les organisations qui, d'après leur nature et leur structure, peuvent être vraiment intéressées à leur réalisation. Pour cela, il doit exister une analyse préalable des organisations qui tienne compte des objectifs, de la structure, des programmes, etc...

10.2.3 Reconsidérer l'action à partir de la première réaction des organisations, dans le but de donner une priorité immédiate à ces

aspects pour lesquels l'organisation montre un plus grand intérêt. De cette façon, il existe de plus grandes possibilités de mettre en oeuvre d'autres aspects qui peuvent n'avoir pas été détectés comme prioritaires par l'organisation mais qui ont une importance significative pour le développement de la zone où on opère.

- 10.2.4 Toute action à proposer doit être présentée comme une idée à discuter, susceptible d'être modifiée ou d'être adaptée aux conditions et intérêts des organisations. On ne doit pas imposer une action comme quelque chose de fixe et non modifiable.
- 10.2.5 Toute action ou programme découlant de la relation techniciens-organisation doit être intégrée et compatibilisée avec les objectifs généraux du projet et avec les programmes opératifs pour chaque secteur d'irrigation.
- 10.2.6 On doit promouvoir la participation active du plus grand nombre de membres de l'organisation dans le processus de prise de décisions et dans l'exécution des travaux. Pour cela, on doit tenir compte du fait que tous ou presque tous les membres de l'organisation peuvent jouer un rôle important dans les plans de travail de cette organisation, toutes les fois qu'on stimule et qu'on facilite leur participation à travers des mécanismes organisatifs adéquats, tels que commissions, comités, groupes de travail, etc...
- 10.2.7 Toute réunion avec les organisations de chaque noyau doit être préalablement programmée, avec leurs dirigeants. Dans le chapitre sur la réunion, on développe ce point.
- 10.2.8 Le travail avec les organisations ne doit pas se limiter à la participation aux réunions générales de l'organisation. On doit prêter une assistance aux différentes activités que celle-ci entreprend, ce qui signifie un travail avec ses organismes moyens et inférieurs, en plus du travail habituel avec le comité directeur.

- 10.2.9 En général, le technicien en assistance technique ne doit absolument pas influencer sur le renforcement ou l'affaiblissement des "leaderships". Il doit être un conseiller au niveau des normes et conduites dont bénéficient les organisations mais jamais les concrétiser chez l'un ou l'autre leader. Dans la résolution de leurs conflits ou contradictions internes, l'organisation doit avoir la plus grande autonomie possible.
- 10.2.10 Toute action que le technicien entreprend avec les organisations de paysans doit être réalisée dans une perspective d'éducation (comme elle fut définie au point 2.3) qui tend à augmenter leur niveau de connaissance et de compréhension de la réalité.
- 10.2.11 Dans le travail avec les organisations on doit essayer d'intérioriser les pratiques de base qui contribueront effectivement à leur renforcement : la vigilance, la critique et la réunion. La vigilance a pour but de garder l'unité et la discipline des groupes et on l'exerce en veillant à l'accomplissement de ses principes. La critique est une pratique clé pour garder l'organisation vivante et dynamique. De même, la critique constitue un instrument qui permet de former les personnes, d'adapter l'action des organismes, dans le but d'avoir un plus fort rendement du travail et pour ces raisons, on doit la stimuler et l'exercer avec toute la fréquence nécessaire.

La critique dont il s'agit ici doit être fraternelle et organisée, c'est-à-dire, elle ne pourra se faire qu'au cours des réunions et dans le but d'aider les individus et l'action des organismes et comités. En outre, la critique ne doit être considérée que quand on signale les causes des erreurs et qu'on suggère des mesures pour les corriger. Les critiques exprimées en dehors des réunions créent des conflits personnels et des ressentiments qui, à la longue, affecteront l'unité et la discipline de l'organisation.

10.3 La Réunion : Un Moyen Effectif pour la Prestation de l'Assistance Technique

En plus d'être un mécanisme pour le renforcement des organisations, c'est le moyen le plus utilisé pour la prestation de l'assistance technique. A travers la réunion, l'agent d'assistance technique communique ses expériences, découvre des possibilités d'action et concrétise le travail collectif. D'autre part, l'organisation exerce le travail collectif ou d'association à tout niveau, que ce soit de base ou d'assemblée ou de ses comités directeurs et intermédiaires. Pour que la réunion puisse remplir sa fonction, elle doit être avant tout organisée. Une réunion désorganisée ne sera pas plus qu'une rencontre d'amis ou de camarades, sans heure pour commencer et pour s'achever, généralement anarchique, dans laquelle tous les participants parlent de tout en même temps, sans arriver à aucune conclusion.

Pour qu'une réunion soit bien organisée, elle doit avoir 4 parties, à savoir : 1) Préparation, 2) Rapport, 3) Plan de travail, et 4) Distribution et Contrôle.

- 1) Préparation de la Réunion. Comme son nom l'indique, ce sont les activités que doivent réaliser les agents responsables de la réunion avant qu'elle ait lieu. Dans cette activité, on doit tenir compte de la réalisation des tâches suivantes :
 - a) Fixation du jour, de l'heure et du lieu de la réunion. Pour le jour et l'heure de la réunion, il faut se rappeler de les adapter à la disponibilité de la majeure partie des membres. Pour cela, on doit avoir une bonne information sur les horaires de travail, l'existence des activités récréatives et en général sur les coutumes de la zone pour que la réunion ne coïncide pas avec d'autres activités de la communauté. Le local où aura lieu la réunion doit être préparé suffisamment à l'avance pour que les conditions soient favorables pour la discussion et l'analyse collective des problèmes.

- b) Préparation de l'ordre du jour ou des points à traiter au cours de la réunion. On doit les choisir de telle sorte qu'ils répondent aux inquiétudes de l'organisation et aux intérêts réels de ses membres. En outre, l'ordre du jour doit s'adapter à un temps approximatif de travail.
 - c) L'heure, le jour, le lieu et l'ordre du jour doivent être communiqués avec une anticipation suffisante. Il est opportun d'apposer des affiches dans des endroits visibles, d'utiliser les services de la radio locale ou simplement les transmettre de vive voix par l'intermédiaire des membres les plus actifs de l'organisation.
 - d) Préparation du rapport. On se réfère à la préparation du procès-verbal de la réunion antérieure et d'un rapport sur les activités réalisées au cours de la période comprise entre la dernière réunion et celle qui aura lieu. Ce rapport devra être clair, court et substantiel, et devra essayer de souligner les points positifs pour l'organisation et de signaler la façon de corriger les erreurs commises.
 - e) Ebauche d'un plan de travail à suivre au cours de la réunion d'après l'ordre du jour ou les points choisis pour être discutés.
2. Rapport. Une fois les membres de la réunion présents et après avoir vérifié l'assistance, on soumet à la discussion et à l'analyse le rapport élaboré par le Comité Directeur.
 3. Plan de travail. L'ébauche de plan de travail est soumise aux membres pour discussion, ils se mettront d'accord sur les points à traiter et fixeront la limite de temps de la réunion et le temps à employer pour chacun des thèmes.

4. **Distribution et Contrôle.** On se réfère au guide pour la réalisation des discussions ainsi qu'à la distribution des tâches spécifiques et à leur contrôle qui peuvent se dégager des discussions. Il est nécessaire que chaque conclusion se concrétise en tâches spécifiques avec les responsables respectifs et les dates de contrôle y relatives afin que la réunion soit réellement effective. C'est l'étape critique d'une réunion et la partie clé à considérer dans son évaluation vu que c'est l'action organisée qui peut mesurer objectivement le degré de son engagement envers la communauté à laquelle elle appartient.

Dans la mesure où l'agent d'assistance technique arrive à "intérioriser" les pratiques antérieures et ces méthodes dans les organisations d'agriculteurs, il pourra les aider plus efficacement dans la solution de leurs problèmes. A partir d'une réunion bien organisée, le technicien pourra reproduire son action plus rapidement et plus efficacement.

BIBLIOGRAPHIE

1. CERNUDA, J.C. Technologie Appropriée et Développement Communautaire. CEIDER. Série Formation Technique. Port-au-Prince, 1979.
2. _____, & MAXIME, Balmir. Organisation Paysanne et Développement Communautaire. CEIDER, miméographié. IICA, Port-au-Prince, 1979.
3. CHAYANOV, A. Sistemas Económicas no Capitalistas. En Cuadernos Políticos, pp. 15-31. No. 5, México, México, 1975.
4. FREIRE, Paulo. La Educación como Práctica de la Libertad. Ed. Siglo XXI. 151 pp. México, México, 1971.
5. _____. Extensión o Comunicación? La concientización en el medio rural. Ed. Siglo XXI. 109 pp. 8a. Edición. México, México, 1979.
6. LOPEZ, M & ODILIO, Friedrich. Algunos Conceptos Básicos sobre Asistencia Técnica. En Criterios para el Planeamiento de Asentamientos Rurales. IICA. Publicación Miscelanea No. 74. Guatemala, C.A., 1970.
7. MALASSIS, L. Agricultura y Proceso de Desarrollo. Ensayo de Orientación Pedagógica. Promoción Cultural S.A. UNESCO. 308 pp. Barcelona, España, 1977.
8. PINTO, Joao Bosco. Promotion des Groupes et Mobilisation Communautaire. Miméographié. IICA, Port-au-Prince, 1977.
9. SANTOS DE MORAIS, Clodomir. Apuntes de Teoría de la Organización. PROCARA 43 pp. Honduras, C.A., 1976.
10. SCHIKELE, Tainer. Tratado de Política Agrícola. Fondo de Cultura Económica. 564 pp. México, México, 1974.

ANNEXE No. 1 : L'ELABORATION DU PLAN D'EXPLOITATION



L'ELABORATION DU PLAN D'EXPLOITATION

Les fonctions concrètes du plan d'exploitation peuvent se résumer ainsi :

- a) Fournir un diagnostic détaillé de l'exploitation de telle sorte que le programme de crédit connaisse ses possibilités économiques
- b) Demander un montant déterminé au programme de crédit, dont la factibilité est justifiée dans l'ensemble de l'exploitation
- c) Permettre au programme de crédit la planification de planifier ses activités sous forme régionale (au niveau de noyau et de projet)
- d) Fournir un calendrier des programmes de production de telle sorte que l'on puisse programmer l'assistance technique conformément aux différentes étapes de la production
- e) Permettre la programmation des activités de formation en accord avec les besoins de la production.

Le plan d'exploitation n'est pas un instrument exclusif pour les exploitations individuelles, on doit l'utiliser aussi pour les groupes d'agriculteurs qui exploitent leurs terres de manière associée. Ainsi le modèle de plan que l'on présentera peut être utilisé dans les deux cas. Dans la situation concrète de la Vallée, les plans de production des exploitations existantes sont très simples, à cause de la dimension de ces exploitations et du régime de monoculture existant. Cependant, on juge nécessaire de présenter plus de fiches pour l'élaboration des plans les plus complets possibles, ainsi on ne les utilise pas totalement, dans le but de prévoir la diversification possible des exploitations et leur éventuel accroissement à travers l'organisation des agriculteurs. Au cours de ce processus, le noyau peut être pris comme une seule exploitation, constituée par des petites exploitations. Dans la mesure où certaines d'entre elles auront de l'importance, on les détachera du plan du noyau et on leur appliquera la même méthodologie. Ainsi, les fiches peuvent être utilisées pour une exploitation, pour un groupe d'exploitations ou pour toutes les exploitations du noyau. Cela dépend des conditions concrètes de chaque noyau.

Au moyen de l'élaboration du plan d'exploitation, il devient nécessaire de mettre en oeuvre un système qui enregistre toutes et chacune des activités économiques du plan, ainsi que toutes ces activités connexes au plan même qui lui étant complémentaires assurent le succès de son application.

Vu ce qui est dit plus haut, le plan envisage deux grands chapitres : le diagnostic et le plan proprement dit. Ici, nous nous limiterons à la description du plan en soi. Le schéma du diagnostic sera présenté à l'annexe 3.

1. Fiche Numéro 1 : Rentrées et Dépenses par Culture

L'objet de cette fiche est de faire une énumération de tous les travaux à réaliser pour chaque culture (maintenant dans notre cas seulement pour le riz) que l'on considère pour le plan pour l'année agricole. Avec ce qui précède, on doit exprimer les techniques à employer, les nécessités d'intrants, l'estimation de la production, la valeur de la production et les revenus à obtenir.

Le procédé à suivre pour remplir la fiche numéro 1 est le suivant :

- a) On doit remplir une fiche pour chaque culture, au cas où il y en aurait plus d'une. En outre, pour une même denrée qui est récoltée plus d'une fois dans l'année on doit remplir une fiche pour chaque récolte.
- b) Dans la colonne 1 "travaux" on doit consigner tous et chacun des travaux qu'il est nécessaire d'effectuer pour cette culture
- c) Dans la colonne 2 "journées familiales" on doit consigner la quantité de journées requises pour effectuer chaque travail. Cette colonne s'appelle "journées familiales" parce que c'est là que l'on doit consigner le nombre de journées à réaliser par les membres de la famille, dans le cas d'une exploitation individuelle ou des membres d'un groupe dans le cas d'une association ou de tous les membres des familles qui travaillent sur les exploitations du noyau ou d'une zone du noyau.

- d) Dans la colonne 3 "journées engagées" on devra consigner toutes les journées qui, au moment de l'élaboration du plan, devront être réalisées avec une main d'oeuvre étrangère à l'exploitation, la main d'oeuvre familiale ne suffisant pas.
- e) Dans la colonne 4 "heures tracteur" on doit consigner les heures ou journées de tracteur requises pour effectuer les différents travaux du plan.
- f) Dans la colonne 5 "mois projeté d'exécution" on doit consigner le mois ou la date à laquelle on doit effectuer la tâche correspondante, cette donnée permettra de programmer avec la due anticipation les nécessités pour que chaque tâche soit effectuée ponctuellement.
- g) Dans la colonne 6 "tâches et intrants" on doit répéter les tâches consignées dans la colonne 1, en y ajoutant les intrants nécessaires, vu que l'objet de ce tableau est de calculer les coûts totaux de la culture.
- h) Dans la colonne 7 "unité par hectare" on doit consigner les doses de fertilisants, de semences, etc.. qui sont requises pour chaque unité de superficie (hectare).
- i) Dans la colonne 8 "dépenses par unité" doivent être consignés les frais unitaires que ce soit d'un kilo ou un quintal de semences, un sac de fertilisant, un kilo d'insecticide, une journée de main d'oeuvre, etc...
- j) Dans la colonne 9 "quantité totale" on doit indiquer la quantité de produit, heures de machinerie, journées, etc.., qui sont nécessaires pour effectuer chaque tâche pour le total de la culture.
- k) Dans la colonne 10 "dépenses totales" on doit indiquer le coût total de la tâche et des intrants requis pour la totalité de la culture, en général ce montant s'obtient en multipliant les colonne 9 et 8.
- l) Dans la colonne 11 "mois projeté" on doit consigner le mois auquel on effectuera la tâche, partant le déboursement.

NOTE : On ne doit pas oublier qu'avant de remplir les colonnes sus-indiquées, on doit remplir les entêtes de la fiche.

2. Fiche Numéro 2 : Calendrier de Main d'Oeuvre

L'objet de cette fiche est de quantifier, mensuellement, les besoins en main d'oeuvre pour les comparer postérieurement avec la disponibilité. De cette façon on pourra se faire une idée précise des mois où il est nécessaire d'engager de la main d'Oeuvre. Ainsi on connaîtra à quel mois il existe un total emploi et quand il n'en existe pas. Sur cette base on pourra programmer avec plus d'efficacité les activités de développement communautaire (participation dans les travaux d'irrigation et de drainage, écoles, etc...) et de formation des agriculteurs.

Après avoir étudié la fiche No. 2, on doit lire les instructions suivantes pour la remplir correctement.

Le procédé pour remplir la fiche No. 2 est le suivant :

- a) Remplir l'entête : année agricole, noyau, localité, nom de l'agriculteur, ou du groupement, etc..
- b) Dans la colonne 1, "cultures" on notera les cultures comprises dans le plan. Dans le cas du riz, on mettra les différentes récoltes à obtenir dans l'année.
- c) Dans la colonne des mois de décembre à janvier, on doit consigner les totaux de journées pour chaque mois (journées familiales de la colonne 2, fiche 1, selon les mois projetés dans la colonne 5, plus les journées engagées de la colonne 3.
- d) Dans la ligne (a) "total requis" on doit consigner les résultats de la somme des journées requises pour chaque mois. Ce chiffre nous donnera les besoins totaux en main d'oeuvre.

- e) Dans la ligne (b) "total existant sur l'exploitation" on doit consigner le total disponible de main d'oeuvre, calculé sur la base de la multiplication de la main d'oeuvre familiale par le nombre de jours ouvrables pour chaque mois.
- f) Dans la ligne (c) "surplus" on doit consigner les résultats de la soustraction entre les lignes (a) et (b) quand la quantité de la ligne (b) est supérieur à celle de la ligne (a)
- g) Dans la ligne (d) "déficit" on doit consigner les résultats de la soustraction entre les lignes (a) et (b) quand la quantité de la ligne (b) est inférieure à celle de la ligne (a).

3. Fiche No. 3 : Besoins d'Intrants par Culture

L'objet de cette fiche que l'on inclut-ciaprès est de déterminer les quantités et types de : semences, fertilisants, herbicides, insecticides, fongicides et emballages.

Comme pour les fiches antérieures, celle-ci permettra de programmer avec la due anticipation l'approvisionnement des intrants nécessaires pour la réalisation du plan.

Sur cette fiche, on ne consigne que les quantités physiques, vu que les valeurs de ces intrants ont été quantifiées dans la fiche respective (tbl.).

Après avoir étudié la fiche No. 3, on doit lire les instructions suivantes :

- a) Comme dans les fiches antérieures, on doit remplir l'entête
- b) Dans la colonne 1, on enregistre les culture, d'après les récoltes (lignes (a) et (b))
- c) Dans la colonne 2 "superficie semée hectare" on doit indiquer la superficie de chaque culture.

- d) Dans la colonne 3, on doit consigner les données suivantes sur la "semence" à employer :
- Sous-colonne 3.1 "unité de mesure", on doit consigner la mesure par laquelle on mesure normalement la semence : sac, quintal, kilogramme, livre, etc...
 - Sous-colonne 3.2 "quantité/hectare" on doit indiquer la quantité d'unités par hectare que l'on doit appliquer
 - Sous-colonne 3.3 "quantité totale" on doit indiquer dans les mêmes unités consignées dans la sous-colonne 3.1, la quantité totale de semences reçues
 - Sous-colonne 3.4 "variété" on doit consigner la variété ou nom commercial de la semence à semer.
- e) Dans la colonne 4, "fertilisants", on doit procéder de la même façon que pour chacune des sous-colonnes de "semences", indiquant dans la colonne "type" le nom commercial du fertilisant à appliquer.
- f) Dans la colonne 5 "fungicides" on doit procéder de la même manière que antérieurement
- g) Dans la colonne 6 "emballages" on doit consigner la quantité d'emballages (sacs, etc...) qui seraient nécessaires pour chaque récolte.

4. Fiche Numéro 4 : Dépenses Générales

L'objet de la présente fiche est de faire connaître avec la due anticipation pour toute l'année agricole, la quantité de dépenses que l'on aura à effectuer durant l'année.

Dans cette fiche, on ne consigne que les valeurs en gourdes, vu que dans les fiches antérieures on a noté la quantités physiques de produits et autres biens.

Le procédé à suivre pour remplir la fiche numéro 4 est le suivant :

- a) On doit remplir toutes les données de l'entête, à savoir : année agricole, noyau, localité, nom de l'agriculteur ou du groupe, etc...

- b) Dans la colonne 1, "culture" on doit inclure les culture stipulées dans le plan.
- c) Dans la ligne (a) "Totaux" on doit consigner les totaux en gourdes de cette colonne
- d) Dans la colonne (2 "superficie en hectares" on doit consigner la superficie de chaque culture
- e) Dans la colonne 3 "intrants" on doit noter les coût totaux par culture de "semence" (3.1), fertilisants (3.2) "insecticides" (3.3), "fungicides" (3.4), "emballages" (3.5)
- f) Dans la colonne 4 "journées familiales" on doit noter les totaux de dépense en main d'oeuvre, par culture, que s'effectuent avec la main d'oeuvre de la famille. Ces totaux doivent s'obtenir de la fiche 1, colonne 2
- g) Dans la colonne 5 "journées engagées" on doit consigner les totaux de main d'oeuvre qu'il sera nécessaire d'engager. Fiche 1, colonne 3
- h) Dans la colonne 6 "journées tracteur" on devra signaler les coûts, par culture, des journées de tracteur à employer selon ce qu'indiquent les chiffres de la fiche 1.
- i) Dans la colonne 7 "transport", on consigne les dépenses estimées de transport
- j) Dans la colonne 8 "intérêts" on doit consigner la valeur approximative à payer comme intérêts sur crédit
- k) Dans la colonne 9 "imprévus" on doit consigner, pour le total des dépenses de chaque culture, 5% d'imprévus pour les dépenses qui auront lieu au cours de l'année agricole et qui ne peuvent être déterminées préalablement avec exactitude.
- l) Dans la colonne 10 "total de la culture", on doit consigner la somme totale de chaque ligne correspondant à chaque culture.

5. Fiche Numéro 5 : Résumé des Rentrées et Utilités

La fiche "Résumé des Rentrées et Utilités" est la dernière du plan de culture et peuvent s'y refléter tous ces aspects qui permettent de déterminer, avec anticipation, l'efficacité économique du plan proposé.

Parmi les aspects importants qui doivent se détacher quand on remplit la fiche, sont le fait qu'on y quantifie tant la production destinée au marché que celle destinée à la consommation (de la famille, de la famille et des animaux).

Outre cela, de cette fiche, on obtient l'estimation du revenu total, dont dépend le revenu par culture, par unit. de superficie, par famille ou par personne.

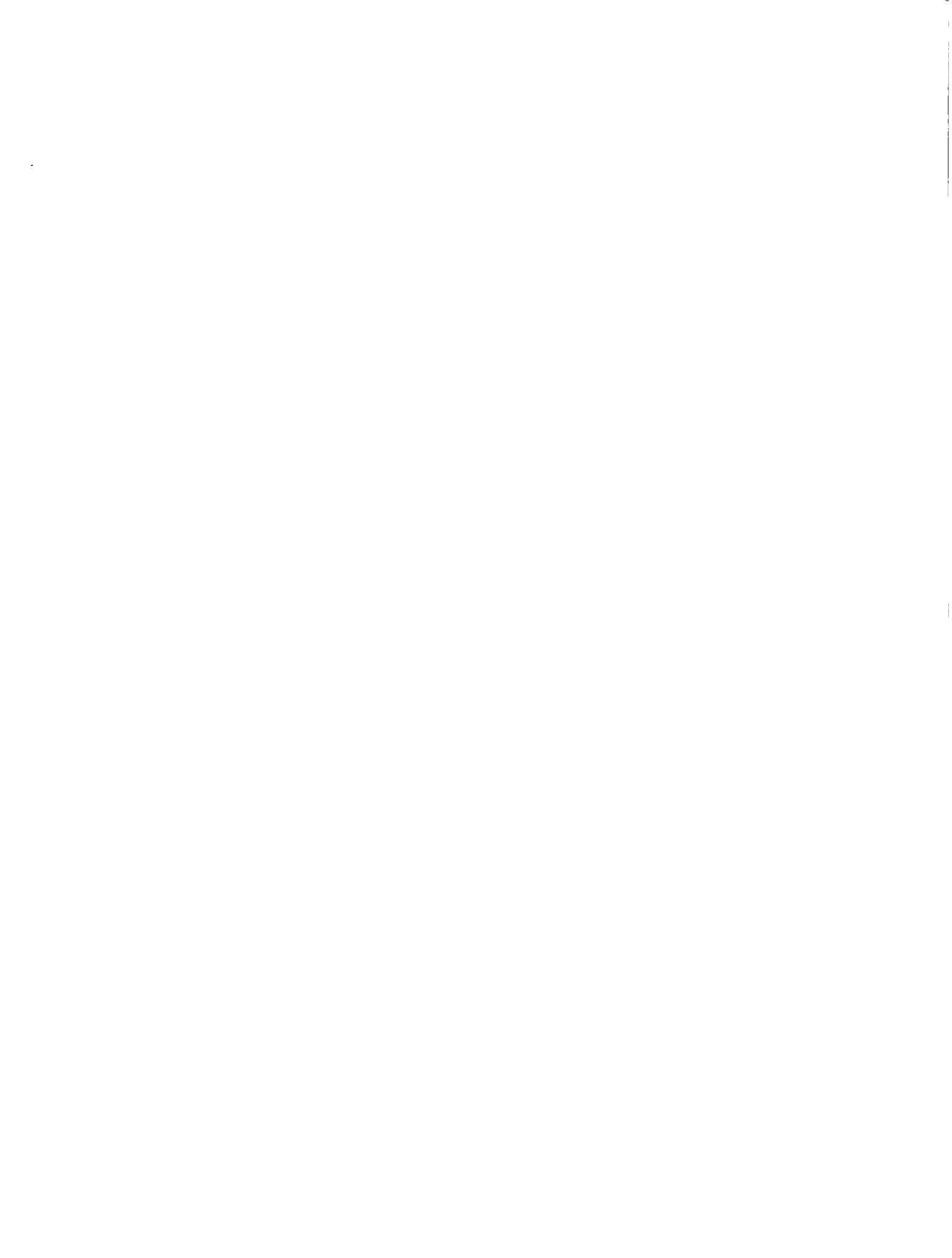
Le procédé à suivre pour remplir la fiche numéro 5 est le suivant :

- a) On doit remplir toutes les données de l'entête
- b) Dans la colonne 1 "cultures", de même que pour les fiches antérieures
- c) Dans la colonne 2 "superficie en hectares", ce qui est consigné dans les fiches antérieures
- d) Dans la colonne 3 "rendement par hectare" on doit indiquer la quantité et les unités projetées pour la production de chaque hectare, selon les données de la fiche 1
- e) Dans la colonne 4 "production totale" on met le résultat de la multiplication de la colonne 3 par la colonne 2.
- f) La colonne 5 a pour objet d'exprimer et quel produit et quelle quantité de l'année agricole ne sera pas vendu au marché, mais gardé pour la consommation interne. Les données des 4 sous-colonnes (5.1, 5.2, 5.3, 5.4) sont physiques et non monétaires
- g) Dans la colonne 6 "volume physique total à commercialiser" on doit consigner seulement les volumes de ces produits qui effectivement seront offerts à la vente
- h) Dans la colonne 7 "valeur par unité en gourdes" on doit consigner la valeur par unité que l'on utilisera pour remplir la fiche No. 2

- i) Dans la colonne 8 "valeur brute totale production à commercialiser" on doit consigner le résultat de la multiplication de la colonne 6 par la colonne 7, le cas échéant
- j) Dans la colonne 9 "Dépenses intérêts, imprévus de chaque culture en gourdes", on doit consigner les valeurs envisagées dans la colonne 10 de la fiche antérieure.
- k) Dans la colonne 10 "revenu net par culture" on indique la valeur totale en gourdes que l'on percevra, fruit de la soustraction de la colonne 8 et de la colonne 9
- l) Dans la colonne 11 "revenu net par hectare", on consigne le résultat de la division de la colonne 10 par la colonne 2.
- m) Dans la dernière colonne (12) "rentabilité de chaque gourde investie", on met le chiffre obtenu en divisant la valeur consignée dans la colonne 10 par la valeur consignée dans la colonne 9. Ce chiffre indique la rentabilité du capital.







**ANNEXE No. 2 : NORMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA
CULTURE DU RIZ**

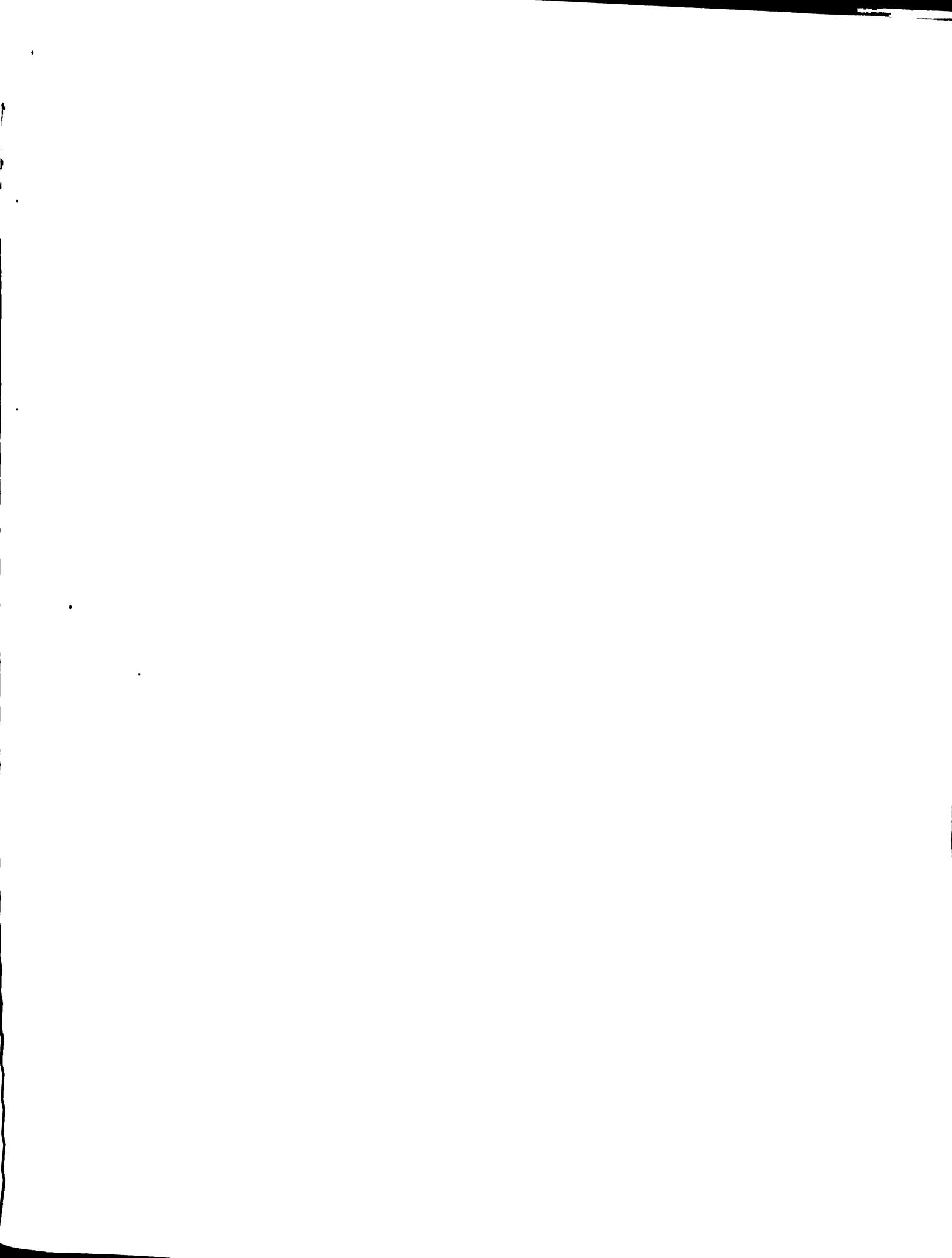
(On trouve, dans ce tableau, les exigences techniques des différentes opérations culturales qu'il faudra respecter et appliquer)

EXIGENCES TECHNIQUES	
1	Choisir un terrain facile à drainer et à irriguer. Concasser les mottes de terres (boue plus ou moins pâteuse) Superficie 360 m ² /Ha.
2	Faire un sillon autour du terrain de 45 cm de large et 15 cm de profondeur. A chaque 1,20 m, creuser un sillon de 30 cm de large et 10 cm de profondeur. Plate-bande en dos d'âne.
3	Semer à la volée. Damer doucement et recouvrir avec une mince couche de boue. Densité: 0,5 lbs/m ²
4	Maintenir une mince couche d'eau jusqu'à l'apparition des feuilles. Ensuite irriguer chaque 2 jours pendant 12 heures environ.
5	22 jours après le semis arracher les plants en mottes à l'aide d'une petite bêche plate.
6	Profondeur moyenne de labourage 30 cm, herser et niveler. Autant que possible le rayonner pour la plantation en ligne.
7	Repiquer en ligne. Densité: 18cm x 30cm. profondeur 3cm. Repiquer en sol humide non inondé.
8	Irriguer immédiatement après repiquage: couche d'eau 5cm. Maintenir cette couche d'eau jusqu'à la reprise i soit 12 jours
9	87 lbs N, 40 lbs de P et 40 lbs de K. Appliquer l'Engrais 1 ou 2 jours après repiquage.
10	Drainer 12 jours après repiquage. Laisser humide pendant 3 à 5 jours. Alternier irrigation et drainage jusqu'au 3ème jour. Drainer tous les 3 jours. Maintenir une couche d'eau de 2 à 3 cm.
11	1er. sarclage entre 15ème et 22ème jour. 2ème sarclage entre 43ème et 47ème jour.
12	66 lbs de N, 40 lbs de P, 40 lbs de K.
13	Drainer complètement pendant 10 jours.
14	Maintenir une couche d'eau de 5 à 10 cms pendant 8 jours.
15	2 lbs de sulfate niveau d'eau 2 à 3 cms.
16	Augmenter le niveau de l'eau de 5 à 10 cms.
17	Contrôle de l'eau d'irrigation : baisser le niveau à 2 ou 3 cms.
18	Laisser le sol humide
19	Drainage complet
20	Enregistrer l'information sur rendement

NOTE : Le contrôle des fléaux n'a pas été inclus dans les présentes normes techniques. Par conséquent, il est nécessaire d'indiquer pour le cas des insectes et des rats, ce qui suit :

Rats : Il faut les combattre durant tout le cycle de la culture. En cas de fortes attaques, on peut appliquer du phosphore de zinc à raison de 1/4 de livre par hectare.

Insectes : Dans le cas où il y en aurait, appliquer 2 livres de Sevin par hectare.



IICA

E30-722

Autor

Une approche theorique

et pratique sur l'assistance tech

Título

nique agricole (une application...

Fecha
Devolución

Nombre del solicitante



DOCUMENTO
MICROFILMADO

Fecha: 10 NOV 1982